

# Plaines à Outarde de Poitou-Charentes NA\_OUPC

MAEC Biodiversité	Code mesure	Objectifs MAEC – Description de l'engagement	Contrepartie financière
Création d'un couvert favorable à l'Outarde	NA_OUPC_CIFF	<p><u>Cahier des Charges :</u>            Implantation avant le 01/10/2023,  <b>Pas de broyage du 01/05 au 31/08 ou pas de fauche du 10/05 au 15/08</b>            (ramasser le foin avant le 20 mai).</p> <p><u>Surfaces éligibles :</u>            Cultures pérennes / Terres arables sauf prairie temporaire &amp; jachère &gt; 2 ans /            Surface précédemment engagée en MAEC</p>	<p>652 € / ha</p> <p><b>Plafond : 2 000 € ⇔ 3 ha</b></p>
Gestion d'une prairie existante pour l'outarde	NA_OUPC_ESP4	<p><u>Cahier des Charges :</u>  <b>Pas de fauche ou autre intervention entre le 20/05 et le 31/07</b>            Fertilisation N/P/K limitée à 1 apport organique au cours des 5 ans (max 20 unités NPK)</p> <p><u>Surfaces éligibles :</u>            Prairies temporaires ou permanentes</p>	<p>254 € / ha</p> <p>Pas de plafond</p>

**TRANSVERSAL : Absence d'utilisation de produits phytosanitaires et cahier d'enregistrement**

**Cumul possible à la parcelle avec les mesures CAB**